VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER DANIEL.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A No 91,289.

DEUX COTTAGES DOUBLES, 2649-51 Promenade Carondelet et 2648 rue Toulouse

A L'ENCAN, MARDI le 16 AOUT 1910.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée succession de Peter Daniel, dossier No 91,289 ledit ordre daté du 11 juillet 1910, et annexé conformément à un autre ordre de la même Honorable Cour dans la même affaire intitulée et numérotée daté du 12 juillet 1910, les deux dits ordres étant adressés à Joseph Onorato, encanteur, l'offrirai en vente à l'enchère publique, MARDI, le 16 août 1910, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, les propriétés foncières ci après décrites, à savoir—

1. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, Paroisses d'Orléans, Etat de la Louisiane, dans l'îlet No 326 borné par les rues Nord Broad, Toulouse, Nord Dorgenois et la Promenade Carondelet, désigné par le numéro trois, mesurant trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, s'étendant au travers de la Promenade Carondelet sur laquelle il y a une façade de trente et un pieds, neuf pouces et quatre lignes et ayant cent onze pieds, six pouces de la Promenade Carondelet à la rue Toulouse, sur la ligne de côté vers la rue Nord Broad, et ayant une profondeur de quatre-vingt-dix neuf pieds, cinq pouces et quatre lignes de ladite Promenade Carondelet à la rue Toulouse, sur la ligne de côté la plus proche de la rue Nord Dorgenois, d'après un devis et arpentage dressé par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 3 décembre 1909 et annexé à un inventaire dans l'affaire ci-dessus intitulée.

2. Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant de quelque façon, situé dans le même District et ledit que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No Quatre, contigu au lot No trois et mesurant comme suit: trente et un pieds, huit pouces et cinq lignes de face à la rue Toulouse, trente et un pieds neuf pouces et quatre lignes à la Promenade Carondelet, il y a une profondeur sur le côté du lot No 3 de quatre vingt dix, neuf pieds cinq pouces et quatre lignes et une profondeur de quatre vingt dix sept pieds sur la ligne du lot No 5, d'après ledit devis de C. Uncas Lewis, voyer.

Conditions — Un tiers au plus comptant et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilèges de la propriété avec le pacte de non aliénation et toutes autres clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910. Les certificats nécessaires pour passer la vente devant être payés par les acquéreurs de cela, et les actes de vente desdites propriétés foncières devront être passés pardevant Francis D. Chartonnet, notaire, aux frais des acquéreurs et les acquéreurs devront déposer 10 0/0 (non portant pas d'intérêt) du prix d'achat avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

J. Arthur Charbonnet, avocat.
16 juil—16 17 24 31—août 7 14 16

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

Cora Morere vs Mme Annie Oesterly, veuve de Pierre Morere, et héritier de Simon P. Morere.—No 92,358—Cour Civile de District—Division B.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

4 Terrains rue Spruce, entre la rue Short et l'avenue Carrollton, l'îlet Cohn.
1 lot rue Short, entre les rues Cohn et Spruce, îlet ave Carrollton
1 Lot sur l'avenue Leake, borné par les rues Oak, Général Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd., Leonard L. Stern, Encanteur.—MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mars 1910, et annexé d'un jugement lu, rendu et signé en cour ouverte le 19 mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessous intitulée et numérotée, il sera offert à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 255, borné par les rues Spruce, Cohn, Carrollton et Short, les lots F et G mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots H et I mesurant chacun 45 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur, le lot J mesurant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Short, sur 156 pieds de profondeur.

2. Une certaine portion en étendue de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet No 144 borné par les rues Eagle, Oak, Général Ogden, l'avenue Leake et la rue Plum, désignées par la lettre H sur un plan d'arpentage, daté du 28 décembre 1905, dressé par Chas G. Dell'Isle, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 30 pieds dans le fond, et sur la ligne de côté vers la rue Général Ogden il a une profondeur de 99 pieds 7 pouces, et sur la ligne de côté vers la rue Eagle il a une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Les lots I et J dans l'îlet No 255, aux conditions de un tiers au plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance en un et deux ans en paiement par acomptes égaux devant être représentés par billets à ordre souscrits dans la date de l'adjudication et portant 7 0/0 d'intérêt de cette date, et la stipulation en l'acte de vente de 10 pour cent d'honoraires d'avocat s'il y a un procès pour forcer les paiements de la portion non payée du prix comptant. La balance des terrains devant être vendue pour du comptant.

Les actes de vente pardevant James T. Nix, notaire aux frais des acquéreurs, dès pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.
Encanteurs.

16 ja.—16 17 24 31—août 7 14 16

E. Randolph Gurley

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE DE VALEUR DE LA RUE POYDRAS

Résidence Double à Deux Etages

Nos 1721 et 1723 rue Poydras,

ENTRE LES RUES CLAIBORNE ET CLARA.

Un Voisinage avec un Avenir Assuré.

Angelo B. Colli, Exécuteur Testamentaire Batif, vs Mme Essie Hopkins et als.

No 92,213—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

JEUDI, LE 4 AOUT 1910, A MIDI

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement et ordre daté et signé en Cour ouverte, le 22 juin A. D. 1910, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Clara, [autrefois St-Magdalen], Perdido et Poydras, sur un plan par Geo. T. Dunbar, voyer, le 26 juin 1847, ledit lot mesurant trente [30] pieds sept [7] pouces et six [6] lignes de face à la rue Poydras sur [200] cent pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double à deux étages, ayant six chambres de chaque côté et ont comme numéros municipaux 1721 et 1723 rue Poydras.

Conditions—Un tiers au plus comptant, balance, s'il y en a, devant être représentée par billets de l'acquéreur en des acquéreurs, payables en un et deux ans après date, garantis en leurs paiements par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale et les clauses usuelles de sécurité et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date jusqu'au paiement; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 et les actes de vente devant être passés pardevant Alphonse J. Cunzo, notaire, aux frais des acquéreurs et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

E. RANDOLPH GURLEY,
Encanteur, 336 rue Carondelet.

James B. Beaner Jr,
John Dymond Jr,
W. J. Waguespack, avocats.
3 juil—3 10 17 24 31—août 4

Fitzpatrick & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CONTENU DE LA MAISON DE RESIDENCE No 609 RUE St-CHARLES,

EN FACE DU SQUARE LAFAYETTE.

A L'ENCAN, LUNDI, 1er AOUT A 11 HEURES A. M.

Dans l'affaire de la Succession de Ch. ns Laughran, No 92,439 Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division "C". Ordonnance rendue à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, en date du et signé à la Nouvelle-Orléans le 20 juillet 1910, rendu dans la susdite affaire et numérotée, m'ordonnant de vendre après les délais usuels et la publicité faite, toute la propriété mobilière et effets courants dans la maison No 609 rue St Charles, selon un inventaire enregistré.

Tout ce qui généralement se trouve dans une maison moderne et bien montée.

Conditions—Comptant. Pas de limite. Dépôt requis

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur.
Bureau, 732 rue Gravier, home Main 867

31 juil—31 24 31—août 1

VENTES A L'ENCAN

Freed & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. C. Benson et Als vs Nova Kola Co. de la Louisiane.

No 94,185—Cour Civile de District—Division C.

PAR FREED & CO—A. A. Freed, Encanteur—La Manufacture Entière de la Nova Kola Co. de la Louisiane, le 6 AOUT 1910, à 10:00 heures a. m., la vente des articles au No 738 rue Baronne et à 1 heure, la vente des articles No 3017 rue Magazine, seront vendus à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 26 juillet 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Div. C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir — Le laboratoire et manufacture de Nova Kola Co. de la Louisiane, consistant en extraits, bouteilles, produits manufacturés, meubles de bureau, comptes courants, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

FREED & CO.
Encanteurs et Agents de Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.

H. W. Robinson, avocat.
27 juil—27 31—août 6

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE DE RECEVEUR.

Meubles de bureau, Papiers, 2 Underwood Typewriters, Machine pour additionner Burroughs, Tiroir pour documents, Chaises, Tables, Bibliothèque à section, etc.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92,695—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MERCREDI, le 27 juillet 1910, à 11 heures a. m., sur les lieux, Chambre 1029 Bâtisse Maison Blanche, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée,

Un lot de meubles de bureau, Coffre-fort en fer, Polyptre, Machine à additionner, Typewriters, etc., tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

Dart, Kernan & Dart, avocats.
14 juil—14 17 23 24 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE PETER APPEL ET EPOUSE.

No 93,851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

En vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. F. D. King, juge de ladite Cour, Division B, absent en congé, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux rue Macarty, entre les rues Adams et Burgundy, SAMEDI, 30 juillet 1910, à 11 heures a. m.

Un lot de meubles de maison et effets, etc.

Conditions—Comptant.

DANZIGER & TESSIER,
C. A. Tessier, Encanteur.

27 juil—17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE RECEVEUR.

Bonde de Magasin, Machines, "Blow Pipe System".

Un Lot de Rails en Fer de 16 lbs, Traineaux Meubles de Bureau, Typewriters, Papiers, Environ 200,000 Pieds de Bois de Charpente (Chênes et Pin, etc.), Fer Fonda [Fer Malléable, Acier], Chaux, Fer Brut, Matériel de Peinture et des Centaines d'Autres Articles et Fournitures Nécessaires Utiles et Nécessaires dans les Affaires de la International Car Company.

W. W. Carre Company Limited vs La International Car Company.

No 92,695—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 28 juillet 1910, à 10:30 heures a. m. La Manufacture de la International Car Company, sur le Chemin de la Métairie, dans la ville de Beth, paroisse de Jefferson, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Le fond de magasin, certaines machines, divers, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus intitulée.

Conditions—Comptant

Dart, Kernan & Dart, avocats.
14 juil—14 17 23 24 28

Willard & Eiseman

ANNONCE JUDICIAIRE.

Chas. Frantz vs les Mineurs George Oehling et Oehling et al.

Cottage double Nos 1083-85 rue Fort.

A l'encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 août 1910.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 27me jour de juin 1910 et adressé à Meyer Eisemann, encanteur, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 4 août à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le District Delaney, Faubourg Washington, de cette ville, désigné par le No 27 de l'îlet No 11, compris entre la Promenade Bernhard (maintenant rue St-Claude) les rues Fort, St-Ferdinand et Amour (maintenant rue Romparts) sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 21me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Massey, notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure, en mesure américaine, vingt-huit (28) pieds de face à la rue Fort sur cent trente-un (131) pieds, six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1083-85 rue Fort.

Conditions — Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats et les taxes pour l'année courante, pour l'Etat et la ville; l'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) comptant au moment de la vente chez

WILLARD & EISEMAN, Encanteurs.
623 rue Gravier.

E. W. Richter, avocat.
3 juil—3 10 17 24 31—août

AVIS AUX CREANCIERS.

Guy et Sam Stone vs John C. Stone Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 92,735 — Division C. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le deuxième compte présenté par Nicholas R. Fossland, receveur dans l'affaire de Guy et Sam Stone vs John C. Stone Co., Ltd, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—H. W. Robinson, avocat.

26 juil—26 30—août 4

In re Liquidation de King Bros & Saint, Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,879—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par S. H. King, A. G. King, W. T. King et R. D. Gonzales, liquidateurs dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier.—Clegg, Quintero et Gidiere, avocats.

21 juil—21 25 30

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet

Jeudi le 28 juillet 1910

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 183 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings bins", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain îlet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, St-Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 8 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes, scies, dédoublages, machines pour faire des trous, "nail sticker", tuyaux, poulies, fûtches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux brute et manufacturée en main dans le moment.

Animaux et Véhicules.

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement pour leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Ceci est proposition et est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et ennuyeux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

Les matériaux maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et ce matériel servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annoncés, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires connus par le receveur et qui n'auraient pas été terminés à la date de la vente.

Seconde—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels, au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé requis, et, ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec références, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront acquittées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges et liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inscrit dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas de d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, comme celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente ici ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfaiera et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont bonnes, avec demande modérée et ferme.

Chevaux de selle et de voiture	100@125
Bons chevaux de trait	75@115
Ouvrers communs	50@70
Mulets de ville	100@170
Mulets lourds	200@250
Mulets pour plantations sucrières	150@175
Mulets [illegible]	50@75

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION

Joli Cottage Simple.

4516 rue St-Claude, entre les rues Kentucky et Mathilda.

Succession de Madeleine Bruning, épouse de Carl F. Kuppler.

No 93,776 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 28 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lu, daté et signé le 21 juin 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières.

Un certain lot de terre avec les améliorations situé dans le Troisième District, dans l'îlet formé par l'avenue St Claude, les rues Kentucky, Mathilda et Nord Rempart désigné comme lot No 9, mesurant 31 pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur entre lignes parallèles de 198 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Acquis par Carl F. Kuppler pendant son mariage avec Madeleine Bruning par achat de la Suburban Building and Loan Assn., par acte pardevant H. L. Loomis Jr, notaire, le 5 février 1909, enregistré dans le livre des transferts 240, folio 689.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple neuf en bois couvert en ardoises, retiré du trottoir, contenant 5 chambres, galerie, citernes, hangar, etc. Double ligne de chaux devant la porte et portant le numéro municipal 4516 [avenue St Claude.

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et de payer pour toutes les certificats nécessaires et pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr., avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et devant être sans intérêts.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
806 rue Perdido.

26 juin—26—juil 3 10 17 25 26 27 28

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE COTTAGE DOUBLE.

2306-10 rue Quatrième.

Succession de Elizabeth Murphy.

No 91,988—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, Bureau No 340 rue Carondelet—JEUDI, le 18 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 16 juillet 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes avantages et dépendances y appartenant en de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet, borné par les rues Quatrième, St-David, Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 16 sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22me jour de novembre 1889, annexé à et partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 25me jour de novembre 1889, ledit lot étant situé d'après ledit plan à une distance de soixante pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St-David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt-sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2306-10 rue Quatrième.

Conditions—Une moitié comptant et la balance en un an, la portion du crédit devant être démontrée par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossé, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénation et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet, et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1910. Les certificats nécessaires pour passer la vente devant être payés par les acquéreurs et les actes de vente desdites propriétés devant être passés pardevant Ernest Vidrine, notaire, et tous les certificats devant être aux frais de l'acquéreur; dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

K. V. Richard, avocat.
17 juil—17 24 31—août 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE

440 rue Newton, coin Nunez.

Cottage double. Cent amant chambres, rue asphaltée, sur ligne de chars.

Succession Hamburgen vs Mme Virginia Green. No 93,290—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, Encanteur, bureau No 340 rue Carondelet—

MARDI, 16 AOUT 1910

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre lu et rendu en Cour ouverte le 6 juillet 1910 et signé en Cour ouverte le 12 juillet 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et à moi adressé, la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du Fleuve Mississippi, désignés par les numéros treize et quatorze dans l'îlet No cent cinquante (150), lequel est borné par les rues Newton, Franklin, Home et Monroe, lesquels dit lots mesurant la mesure française chacun trente pieds de face à la rue Newton sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles. Le lot No treize formant l'encoignure des rues Newton et Franklin.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1910, et pour l'acte de vente pardevant E. L. Weil, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Jos. Lautenschlaeger, avocat.
14 juil—14 17 24 31—août 7 14 16

ANNONCES JUDICIAIRES.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division B—No 52,119—Succession de Joseph Fernandez—Attendu que Mme Mary Brown, veuve de Raymond Fernandez et maintenant épouse de Rudolph E. Grevemberg, a produit des preuves devant la cour qu'elle a été nommée tutrice des mineurs, Julius Raymond, Forest Francis, Antoinette Eloise et Vivian Beatrice Fernandez, tous résidants de la ville de Bale St-Louis, dans l'Etat du Mississippi, que lesdits mineurs ont des propriétés et effets dans l'Etat de la Louisiane et que ladite tutrice désire transférer lesdites propriétés et effets hors de l'Etat de la Louisiane dans l'Etat du Mississippi, le domicile desdits mineurs.

En conséquence, avis est maintenant donné à toutes personnes intéressées, de donner les raisons (si elles en ont ou peuvent en avoir) dans les trente jours de la date du premier avis pour lesquelles la demande de ladite Mme Mary Brown, veuve de Raymond Fernandez et maintenant l'épouse de Rudolph E. Grevemberg, tutrice, ne serait pas accordée.

Par ordre de la cour.

P. A. DUCOING, Député-Greffier.

29 juin—29—juil 5 10 15 25 29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Hiron.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,329—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. P. Cordill, administrateur de cette succession, serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier — Favret & Friedrichs, avocats.

23 juil—23 27—août 1

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE AYANT ENVIRON TREIZE (13) ACRES DE TERRE DANS LA PAROISSE ST TAMMANY PRES D'ABITA SPRINGS.

SUCCESSION DE Mme A. J. KIERAN.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 89,796.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur—Bureau No 739 rue Union — MARDI, le 16 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 11 juillet 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite sera vendue, à savoir:

Toutes ces deux certaines parcelles s'étendant et étant situées en la Paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane et décrit comme treize (13) acres de terre de la section trente-huit (38) dans la ville avec (6) Sud rang No deux (2) Est, terre Greensburg, District de la Louisiane et connue comme l'étendue Powell ou Head Right et comprise en deux étendues.

Premier—Commençant à un piquet sur la borne nord ouest de ladite section trente-huit (38) et connu comme le